Saint-Martin-la-Méanne

A R R E T E AR_2026_023

Portant réglementation temporaire de la circulation

7 RUE DE LA CROIX PATTE

COMMUNE DE ST MARTIN LA MEANNE

* * *

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST MARTIN LA MEANNE,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU le Code des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie - Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,
Vu la demande de l'entreprise VIALARD en date du 17 novembre 2026

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation des travaux remplacement de gouttière, l'entreprise VIALARD il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation par mesure de sécurité pour les usagers,

A R R E T E

* * *

ARTICLE 1 : Durant la journée du 23 Novembre 2026, sur la rue de la croix PATTE. La circulation sera alternée

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place par l'entreprise VIALARD.

ARTICLE 3 : Aucun stationnement ne sera autorisé.

ARTICLE 4: Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché dans la commune de ST MARTIN LA MEANNE.

ARTICLE 5: Copie du présent arrêté est adressée :

- au Commandant de la Gendarmerie de Marcillac La Croisille,
- au SDIS de la Corrèze

Fait à Saint-Martin-La-Méanne, le 17/11/2026

Odile STEFANINI-MEYRIGNAC
LA MAIRE,

MAIRIE DE ST-MARTIN-LA-MEANNE 19 (Corrèze)

MAIRIE, Place de la République - 19320 Saint-Martin-la-Méanne. Tel : 05.55.29.12.75, Fax : 05.55.29.28.48
E-mail : mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr – Site internet : www.stmartinlameanne.fr